



Assemblée
générale

Distr.
GENERALE

A/48/142
3 mai 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR
PROVISOIRE DE LA QUARANTE-HUITIEME SESSION

PERSPECTIVES ET PARTICIPATION : UNE INITIATIVE DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 28 avril 1993, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès
de l'Organisation des Nations Unies

C'est pour moi un honneur et un plaisir de vous transmettre ci-joint la demande du Gouvernement papouan-néo-guinéen, présentée conformément à l'article 13 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, en vue de l'inscription à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session, d'une question intitulée "Perspectives et participation : une initiative des Nations Unies".

Comme ceux des autres pays en développement, le peuple et le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom desquels la proposition a été présentée au cours du débat général de l'Assemblée, à sa quarante-septième session, en octobre dernier, ont une expérience directe des difficultés qui limitent les possibilités de participation économique.

Nous apprécions les travaux menés par l'ONU, notamment dans le cadre de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et de l'élaboration du projet de programme d'action pour le développement, afin d'identifier, de faire connaître et d'examiner les aspects internationaux.

Nous pensons également qu'il conviendrait de rechercher un appui en vue de la création d'un groupe de personnes éminentes et expérimentées, chargé d'étudier les possibilités de participation économique dans les pays en développement et de faire rapport à ce sujet :

- a) Pendant l'année suivant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;
- b) Pendant l'Année internationale des populations autochtones;
- c) Pendant l'année précédant le prochain Sommet mondial pour le développement social, la Conférence internationale sur la population et le

développement et la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires.

Le peuple et le Gouvernement papouans-néo-guinéens demandent donc respectueusement aux Etats Membres de l'ONU d'approuver l'inscription de la question proposée à l'ordre du jour de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous souhaiterions en outre que cette question soit examinée par l'Assemblée en séance plénière.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, un mémoire explicatif relatif à cette demande est annexé à la présente lettre. Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée.

Le Gouvernement papouan-néo-guinéen est convaincu que, dans un monde de plus en plus interdépendant, les dépenses qu'entraînera la mise en oeuvre de la proposition ne peuvent se comparer à la charge résultant du fait qu'il n'est pas accordé suffisamment d'attention : a) aux difficultés rencontrées; b) aux moyens qui pourraient être employés; et c) à la nécessité d'agir, afin d'élargir les possibilités de participation économique, notamment dans les pays en développement.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Renagi R. LOHIA, O.B.E.

/...

ANNEXE

Mémoire explicatif

PERSPECTIVES ET PARTICIPATION : UNE INITIATIVE PROPOSEE PAR
LES NATIONS UNIES

1. Compte tenu de l'évolution des économies nationales, de la coopération économique régionale et des relations économiques internationales, il est urgent que l'ONU fasse établir une étude globale, systématique et détaillée des possibilités de participation économique, en ce qui concerne en particulier les pays en développement.

2. La nécessité de mettre en oeuvre cette proposition sans délai est renforcée par le fait que, malgré les nombreuses résolutions adoptées par l'ONU, les études d'experts effectuées, les conférences internationales spéciales organisées, y compris le dialogue Nord-Sud, et les plans d'action adoptés,

a) De nombreux pays en développement continuent d'enregistrer des taux de croissance nuls ou en régression; tandis que

b) Les difficultés les plus graves et les plus courantes auxquelles se heurtent les particuliers, les groupes et les sociétés des pays en développement, et qui les empêchent de saisir les possibilités de participation économique, sont généralement négligées.

3. Dans un monde de plus en plus interdépendant, il est urgent de donner suite à cette proposition, du fait des incidences décisives que les questions qu'il est prévu d'examiner auraient sur les efforts visant à :

a) Réduire les tensions entre les nations, favoriser la coopération intra et interrégionale et assurer la paix mondiale;

b) Promouvoir un développement qui soit à la fois écologiquement rationnel et socialement responsable; et

c) Assurer la satisfaction des besoins essentiels.

4. L'étude, qui sera centrée sur les difficultés de maintenir, de consolider, de diversifier et d'élargir les possibilités de participation économique dans les pays en développement et d'en créer de nouvelles, présente un intérêt immédiat, et le rapport qui en résultera devrait contribuer directement à :

a) La préparation du programme d'action proposé pour le développement; et

b) Au débat qui se poursuit sur le rôle que le gouvernement devrait jouer dans la vie économique aux niveaux national, régional et international, tant en théorie qu'en pratique, et sur les changements intervenant dans le degré et la nature de son intervention.

Eléments d'appréciation

5. Diverses théories, politiques et stratégies économiques, actuellement très répandues, accordent une importance accrue à la nécessité pour les particuliers, les groupes et les sociétés de saisir les possibilités de participation économique mais, dans de nombreux pays en développement, l'expérience montre qu'en fait ils ont de plus en plus de difficulté à y parvenir.

6. Parmi les facteurs entravant la réalisation de cet objectif, on mentionnera :

a) Le maintien et le renforcement des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce international, y compris dans les relations commerciales établies et les réseaux de communications;

b) La concurrence croissante et les perspectives offertes pour les investissements étrangers privés et les prêts à des conditions commerciales; de même que

c) Les pressions croissantes exercées sur les sources d'aide publique et non gouvernementale limitées - et souvent en diminution - à des conditions concessionnelles.

7. Si certains résultats ont été obtenus dans la limitation de l'accroissement de la population, la demande s'accroît néanmoins beaucoup plus rapidement que l'offre en ce qui concerne les possibilités de participation économique dans la plupart des pays en développement - notamment les possibilités écologiquement rationnelles et socialement responsables.

8. En outre, la situation se détériore rapidement du fait :

a) Que les négociations d'Uruguay se déroulant dans le cadre du GATT n'ont toujours pas abouti, ce qui risque d'aggraver le conflit économique entre blocs commerciaux rivaux;

b) Que les réalignements politiques de la fin de la guerre froide ont suscité de nouveaux besoins et demandes en matière d'investissements et de prêts, lesquels sont insuffisants, et crée de nouvelles possibilités dans ce domaine; et

c) Que les pays bénéficiaires ont des difficultés à atténuer les effets de la "lassitude" des donateurs traditionnels, notamment lorsque les besoins d'autres pays en matière de restructuration économique, de lutte contre la pollution et d'assistance pour lutter contre les effets des catastrophes naturelles ou technologiques ont un caractère si pressant, et sont souvent renforcés par l'influence de liens idéologiques, régionaux ou autres.

9. Ces facteurs, qui affectent les pays en développement dans un contexte international, ont été souvent examinés, tant dans le cadre de l'ONU qu'à l'extérieur.

10. Mais les progrès réalisés pour atténuer leurs effets ont été lents. Il a été difficile de les ralentir ou de les réduire de manière durable. Les

/...

perspectives en vue de les contrecarrer, de les surmonter ou de les inverser étaient non seulement lointaines mais semblaient parfois s'éloigner.

11. D'autres facteurs, auxquels il a parfois été accordé moins d'attention, jouent également un rôle important - et parfois plus important - en ce qui concerne la limitation des possibilités de participation économique dans les pays en développement. Ce sont des facteurs qui affectent ces pays, qu'ils soient d'origine intérieure ou non.

12. Le projet d'étude des Nations Unies sur les possibilités de participation économique dans les pays en développement a pour objet de concentrer l'attention sur ces facteurs précédemment négligés.

Objet et caractéristique de l'étude proposée

13. Le thème central de l'étude proposée est également sa caractéristique principale, à savoir : l'identification des difficultés à élargir les possibilités de participation économique dans les pays en développement et des options offertes.

14. Parmi les questions qui pourraient faire l'objet d'un examen détaillé, on mentionnera :

a) L'absence de stimulants - et trop souvent l'existence de véritables obstacles - même pour les sociétés commerciales qui sont prêtes, pour des raisons d'économie ou de sécurité, à autoriser, encourager ou promouvoir activement un élargissement des possibilités de participation dans les domaines de la propriété, de l'emploi ou de la prestation de services d'appui et de fournitures;

b) Le fait que les institutions financières n'ont pas établi de procédures permettant aux emprunteurs prospectifs de mettre en oeuvre des projets prometteurs en recourant à des sources de sécurité et de capital qui n'ont pas de valeur monétaire (comme les qualifications personnelles et les terres détenues en vertu d'un titre de propriété traditionnel);

c) Les lacunes des régimes juridiques qui ne reconnaissent pas les formes locales, traditionnelles, en évolution ou autres, d'organisation sociale, ou ne peuvent traiter de manière adéquate les changements, y compris la succession;

d) Les inégalités résultant d'arrangements administratifs qui ne garantissent pas - et souvent ne peuvent le faire - un accès équitable à des informations essentielles, à des services de consultation et à d'autres types d'assistance;

e) L'adoption de stratégies inadaptées aux objectifs déclarés ou à la capacité d'intervention des populations visées; et

f) Les politiques qui ne tiennent pas suffisamment compte de la diversité des valeurs, des compétences et des autres ressources des différents segments de population des pays. Les facteurs susmentionnés sont souvent intégrés dans les lois, pratiques et institutions imposées, héritées ou importées d'autres pays, sans qu'il ne soit tenu compte de leur adaptation aux conditions locales.

/...

15. Dans les pays disposant de terres, de mers ou d'autres ressources naturelles encore largement inexploitées, la plupart des facteurs énumérés au paragraphe 14 ci-dessus s'appliquent tout particulièrement aux possibilités de participation par les citoyens dans pratiquement tous les aspects du développement, de la propriété, du contrôle, de la gestion, de l'emploi, des services et des fournitures concernant l'exécution de projets relatifs à la mise en valeur des ressources naturelles.

16. Souvent, l'insuffisance des possibilités (ou leur absence) d'acquérir la formation et l'expérience requises pour participer effectivement à la vie économique dans les pays en développement est également un facteur important.

17. Les facteurs qui limitent les possibilités de participation à la vie économique dans les pays en développement résultent des mesures prises par divers organismes ou de leur inaction, y compris dans les domaines ci-après :

- a) Secteur privé;
- b) Gouvernement à tous les niveaux - national, local et, le cas échéant, intermédiaire; et
- c) Organisations régionales et intergouvernementales.

18. Même les organismes chargés de promouvoir le développement économique peuvent être en partie responsables - par exemple, lorsque les donateurs ou prêteurs étrangers ne prennent pas de dispositions pour garantir une concurrence loyale aux entrepreneurs locaux ou à ceux d'autres pays en développement concernant l'exécution de projets (si le respect du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats peut être invoqué à ce sujet, il ne s'agit pas toujours d'une explication satisfaisante).

19. L'étude proposée a pour objet d'identifier et d'examiner :

- a) Les causes du problème; et
- b) Les solutions possibles.

20. Tout en accordant une importance particulière à la situation des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (y compris le Moyen-Orient, le Pacifique Sud et les Caraïbes), le rapport devra tenir compte de l'expérience et des préoccupations des pays industriels et nouvellement industrialisés qui s'efforcent d'accroître les possibilités de participation économique : en Europe, en Amérique du Nord, en Asie et ailleurs.

21. Les questions et options identifiées intéresseront sans doute davantage les pays qui réduisent leurs dépenses d'armements et s'efforcent d'élargir les possibilités de participation économique offertes à leur population.

La proposition elle-même

22. La proposition porte sur les points suivants :

- Désignation d'un petit groupe de personnes éminentes, spécialisées et expérimentées, largement représentatives de la communauté internationale;
- Etablissement d'un rapport global systématique et détaillé que l'Assemblée générale examinera à sa cinquantième session;
- Difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement dans leurs efforts visant à élargir les possibilités de participation économique, et méthodes pouvant être utilisées pour y remédier.

23. L'étude devrait avoir un caractère multidisciplinaire et identifier les questions, problèmes et options possibles dans les domaines du droit de l'économie et du système bancaire, de la politique générale et de l'administration et dans d'autres secteurs.

24. Tout en s'inspirant des connaissances théoriques des spécialistes, le rapport devrait accorder une attention particulière à l'expérience et aux options de caractère empirique.

25. Le projet devrait appuyer et compléter le Programme d'action pour le développement, actuellement mis au point par le Secrétaire général de l'ONU et non pas faire double emploi ou rivaliser avec lui.

26. Il devrait promouvoir les échanges de données d'expérience et d'idées.

27. Le groupe de personnes éminentes, spécialisées et expérimentées, chargé d'établir le rapport, devrait être créé par une résolution de l'Assemblée générale qui approuverait son mandat.

28. Le Secrétaire général devrait faire rapport à l'Assemblée au moins une fois par an sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

Contexte de la proposition et appui nécessaire

29. Comme ceux des autres pays en développement, le peuple et le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom desquels la proposition a été lancée lors du débat général de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, ont une expérience directe des difficultés qui limitent les possibilités de participation économique.

30. Ils apprécient les travaux menés par l'ONU, notamment dans le contexte de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et de la préparation du Programme d'action pour le développement, afin d'identifier, de faire connaître et d'examiner les aspects internationaux.

31. Ils apprécient également les contributions apportées par les institutions spécialisées des Nations Unies et les institutions financières et bancaires internationales, de même que par les participants à la Convention de Lomé, le

/...

Commonwealth et de nombreuses organisations régionales, notamment le Forum du Pacifique Sud, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Etats américains.

32. Ils se félicitent des efforts déployés par le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77, auxquels ils participent également, afin d'appeler l'attention de la communauté mondiale sur les problèmes particuliers des pays en développement et sur la nécessité de coopérer afin d'introduire des changements.

33. Il importe, à leur avis, de rechercher un appui à la création d'un groupe chargé de faire rapport sur les possibilités de participation économique dans les pays en développement :

a) Pendant l'année suivant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;

b) Pendant l'Année internationale des populations autochtones; et

c) Pendant l'année précédant le prochain Sommet mondial pour le développement social, la Conférence internationale sur la population et le développement et la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires.

34. Ils demandent donc respectueusement aux Etats Membres de l'ONU d'appuyer l'inscription de la proposition à l'ordre du jour de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

35. Conscients des graves difficultés financières de l'Organisation, ils demandent également aux autres membres de s'associer à eux pour garantir que la proposition reçoive le financement, les effectifs et autres modestes ressources nécessaires à son application.

36. Ils formulent cette requête, convaincus que le rapport proposé présentera un intérêt non seulement pour les pays en développement, mais pour tout pays ou organisme pour lesquels les possibilités de participation économique constituent une préoccupation majeure, notamment :

a) Les pays d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Asie et d'autres régions :

- Qui sont industrialisés;
- Qui sont en voie d'industrialisation, ou
- Qui se sont engagés dans un processus de réformes économiques radicales, et

b) Les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales qui s'intéressent aux questions de développement et participent à la coopération Nord-Sud ou Sud-Sud, y compris aux transferts d'aide et d'assistance technique, de prêts et/ou de capitaux d'investissement.

/...

37. Ils sont convaincus que, dans un monde de plus en plus interdépendant, les dépenses qu'entraînera la mise en oeuvre de la proposition ne peuvent se comparer à la charge résultant du fait qu'il n'est pas accordé suffisamment d'attention :

- Aux difficultés rencontrées;
- Aux moyens qui pourraient être employés;
- A la nécessité d'agir,

afin d'élargir les possibilités de participation économique, notamment dans les pays en développement.

Le 20 avril 1993
